



ARRETE DE DELEGATION  
A MONSIEUR PALETTE JEAN-LOUIS  
CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Le Maire de SAINT-LEONARD,  
Vu, l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020  
Vu, l'arrêté de délégation en date du 25 mai 2020 à Madame Ambeza Camille,  
conseillère municipale déléguée  
Vu, l'élection au poste de 6<sup>ème</sup> adjointe de Madame Ambeza Camille lors du conseil  
municipal en date du 22 septembre 2022  
Vu, mon arrêté de délégation en date du 26 septembre 2022

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 10 novembre 2022, l'article 2 de mon arrêté en date du  
26 septembre 2022 est modifié comme suit :

Il est chargé de :

- l'Office Municipal des Loisirs,
- Des illuminations de Noël

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation  
sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne sur Mer
- Madame la Trésorière Principale

Saint-Léonard, le 22 novembre 2022

Le Maire,

Gwénaëlle LOIRE

